

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mai,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 30 à La Palud sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	9 + 6	15
Total des voix : 20		

Etaient présents :

5 représentants des communes (1 voix chacun) : Jean-Marie PAUTRAT, Allons ; Bernard CLAP, Trigance ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Raymonde CARLETTI : La Martre ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon.

1 représentant du Conseil département des Alpes de Haute Provence (2 voix) : Claude BONDIL

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) : Michèle BIZOT-GASTALDI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : Jean-Charles BORGHINI

Date de convocation
18/05/2022

Délibération
n°22_05_B5_04

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : Magali STURMA CHAUVEAU, Rougon à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Jacques ESPITALIER ; Jean-Pierre BAGARRE, (Aiguines) à Raymonde CARLETTI ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Bernard CLAP ; Philippe MARANGES (Castellane) à Jean-Marie PAUTRAT

Porteurs de 3 voix : Sophie VAGINAY-RICOURT (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Jean-Charles BORGHINI.

Convention de partenariat OTi VERDON TOURISME – opération « accueil hors les murs » saison 2022

Depuis deux saisons estivales, une expérimentation d'un accueil touristique hors-les-murs proposée par l'office de tourisme intercommunale de Verdon Tourisme est menée.

Cet accueil associe un binôme agent d'accueil et d'information Verdon Tourisme et écogarde – garde forestière régionale du Parc du Verdon.

Au départ mené uniquement sur le site du Point Sublime / couloir Samson, faisant l'objet d'une forte fréquentation et d'opération d'aménagement et de gestion de sites dans le cadre de l'opération Grand site de France des Gorges du Verdon, l'opération a été étendue en 2021 au lac de Castillon.

Pour la saison 2022, il est proposé de reconduire l'opération sur le même format qu'en 2021 :

- Un binôme constitué d'un agent d'accueil de l'OTi et d'un écogarde du secteur Est.
- Deux ½ journée par semaine = une demi-journée dédiée au site du Point sublime – Couloir Samson, et une autre au lac de Castillon.
- Pour le Point Sublime – Couloir Samson l'opération se déroulera tous les jeudis de 14h30 à 17h30. Les patrouilles mixtes sont prévues en mouvement entre les deux sites.
- Pour le lac de Castillon, l'opération aura lieu successivement à la plage du Plan sur la commune de Saint André les Alpes, et du Touron sur la commune de Saint Julien du Verdon, les mercredis, de 14h à 16h30.

Cette opération est menée sans contrepartie financière pour aucune des deux parties.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent le partenariat ainsi présenté, et autorisent le Président à signer la convention de partenariat avec OTi VERDON TOURISME au titre de la saison 2022,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

